



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.49
26 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 10 de l'ordre du jour

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Projet de décision présenté par le Vice-Président du
Conseil, M. Karel Kovanda (République tchèque), à
l'issue de consultations officieuses sur le projet de
décision E/1996/L.44

Organisations non gouvernementales inscrites sur la liste aux
fins des travaux de la Commission du développement durable

Le Conseil économique et social

a) Confirme que les organisations non gouvernementales visées dans sa décision 1993/220 sont inscrites sur la liste aux fins des travaux de la Commission du développement durable;

b) Décide que les organisations non gouvernementales visées à l'alinéa a) ci-dessus qui souhaitent étendre leur participation à d'autres domaines du Conseil doivent en informer le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales, qui se prononcera aussi rapidement que possible;

c) Décide également d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Comité chargé des organisations non gouvernementales pour la seconde partie de sa session de 1996;

d) Prie le Secrétaire général de faire connaître la présente décision aux organisations non gouvernementales susmentionnées.
